

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2023 - 85

Conseillers en exercice : 23
Conseillers présents :
Conseillers votants :
Dont pouvoirs

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 novembre 2023

**OBJET : INSTAURATION D'UN
STATIONNEMENT PAYANT « RUE
DES PÊCHEURS »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
STUBERT B. PLEynet J.P. DENERVAUD
M. BILLARD G. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. QUERNEC GARIN C.
MATTERA A. CHAMPEAU S.

EXCUSES : CHANTELOT C. « pouvoir à de
PROYART A. » CHEVRON F. « pouvoir à
TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à
MORIAUD P. » GEROUDET A. « pouvoir à
QUERNEC-GARIN C. » CHANTELOT L.
« pouvoir à BAARSCH C. »

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) donne aux collectivités territoriales, depuis le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle compétence lui permettant une gestion complète de leur politique de stationnement.

Face aux difficultés de stationnement rencontrées à Sous-Chens, Madame le maire propose au conseil municipal d'instaurer un stationnement payant rue des pêcheurs à partir de la saison 2024, au moyen d'un horodateur.

Les modalités de mise en œuvre seront arrêtées à la prochaine séance du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'instaurer un stationnement payant rue des pêcheurs à partir de la saison 2024 ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 074-217400704-20231114-D2023_85-DE



CHARGE Madame le maire de poursuivre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
François MORAND

Le maire
Pascale MORIAUD

